RAPPORT DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
CBVG	: Coups et Blessures Volontaires Graves
CDP	: Conseil Des Patriotes
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
CNTB	: Commission Nationale Terres et autres Biens
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CPE	: Comité de Protection de l'Enfant
CVR	: Commission Vérité Réconciliation
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBU	: Franc Burundais
FE	: Femme
FI	: Fille
FOCODE	: Forum pour la Conscience et le Développement
G	: Garçon
H	: Homme
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PARCEM	: Parole et Action pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport présente la situation des droits humains au Burundi durant le mois de novembre 2025. Ce rapport aborde dans un premier temps le contexte sécuritaire, politique et judiciaire qui a prévalu tout au long de ce mois. Les violations des droits humains en termes de personnes tuées et blessées constatées et documentées sont épinglées dans le présent rapport.

Les cas de VSBG en général et de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont détaillés avec une description de chaque cas. Le rapport décrit également les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés tout au long de ce mois de novembre.

Des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD, des agents du SNR, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.
De plus, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de novembre 2025. Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations pour améliorer la situation des droits humains au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la paix et la sécurité de la population sont surtout les suivants :

1- Des pluies diluviennes mêlées de grêle ayant fait beaucoup de dégâts à l'école de l'Alliance Kayogoro, commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 3 novembre 2025, vers 13 heures, une forte tempête mêlée de grêle s'est abattue sur la commune Ngozi et a causé des dégâts à l'Ecole d'Alliance Kayogoro. Un témoin qui était sur place a indiqué que la tempête, avec du vent violent et de la grêle, a causé la mort de Marie Tabita Dusabe, élève en classe de 8e année âgée de 13 ans qui a été touchée par des débris. Au même moment, 24 personnes ont été blessées par des objets et des tôles qui sont tombés de la toiture de l'école. Le vent a emporté les toits de 13 salles de classe et du pavillon de repos. Les bâtiments étaient inutilisables car tout le matériel a été détruit. Ces fortes pluies ont également abîmé les champs cultures qui se trouvaient autour de cette école.

2- Menaces de mort contre un homme soupçonné de pratiquer la sorcellerie en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 3 novembre 2025, sur la colline Kabezi, commune Mugere, province Bujumbura, des tracts accusant Magnus Nkinahamira d'être responsable du décès du prénommé Faustin Twagiramungu ont été retrouvés le jour de son enterrement. Selon des sources de la localité, le soupçon a porté sur le fait que Magnus avait voulu acheter des poissons, en date du 27 octobre 2025, mais ne les a pas achetés et ont finalement été achetés par Faustin. Après avoir mangé ces poissons, le jeune homme serait tombé malade et a fini par mourir. Selon les mêmes sources Magnus est accusé de sorcellerie suite à de nombreuses personnes décédées sur cette colline et ces personnes meurent d'une façon mystérieuse. La situation s'est aggravée après la mort de Faustin ; ce qui a poussé Magnus à prendre le large.

3- Des pluies diluviennes en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 3 novembre 2025 vers 13 heures, de fortes pluies mêlées de grêle et de vent violent se sont abattues sur la colline Kayogoro, zone Mubuga, commune Ngozi, province Butanyerera. Selon des témoins de la localité, le vent a arraché les toitures de 13 salles de classe et 150 matelas se sont envolés et détériorés. Le matériel scolaire des élèves et les livres des enseignants ont été endommagés. Parmi les

dégâts humains, un élève est décédé sur-le-champ et 24 autres ont été blessés et conduits à l'hôpital autonome de Ngozi pour bénéficier des soins médicaux.

4- Des propos calomnieux du Président du Burundi, Evariste Ndayishimiye à l'endroit d'un défenseur des droits humains burundais

En date du 4 novembre 2025, en commune Matongo de la province Butanyerera, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye, a humilié Faustin Ndikumana, défenseur des droits humains de la société civile burundaise, Directeur Exécutif de PARCEM, devant la population de ladite commune. Pour lui, Faustin Ndikumana n'a rien réalisé pour le pays et a été viré de l'Interbank Burundi à cause de sa fainéantise. C'est comme ça qu'il a changé pour travailler dans la société civile, à la solde des colons. Toujours selon lui, Faustin habite un bon appartement et a engagé dix veilleurs de nuit pour le protéger. Qu'est-ce qu'il fait pour le pays ? Il parle toujours des problèmes de pénurie de carburant. Pourtant, il se déplace dans un véhicule de luxe. Où s'approvisionne-t-il en carburant alors ? Il est toujours vêtu en costumes avec des chaussures bien cirés. Il est propriétaires d'un simple bistrot à Ngozi qui ne peut même pas lui faire rapporter 1.000.0000 FBU par jour. Soit c'est un bandit, soit il travaille pour des colons, a-t-il précisé.

Il m'a attaqué, poursuit le chef de l'Etat burundais, en disant que je pratique de l'agriculture et cela avec des fonds de l'Etat. Il est même allé loin en disant que les directeurs provinciaux visitent mes plantations agricoles avec des véhicules de l'Etat. Moi, dit-il, je te dirais qu'il est fou tout simplement. Imaginez-vous, il est un célibataire *endurci.* Il ne peut même pas fonder un foyer. Il n'est pas marié, sans d'enfants et travaille pour son propre ventre seulement. Il ne connaît pas le cout de la ration pour sa famille, pas même des frais de scolarité pour enfants. Celui-ci n'a rien d'important à raconter au peuple burundais, a-t-il martellé.

Dernièrement il a osé me contrarier et dire que le sol de Kirundo ne regorge pas des mines et voilà on a commencé à écouler sur le marché étranger des mines et il est jaloux de la situation et commence à raconter du n'importe quoi à la Radio. Je peux le comparer d'ailleurs aux gens de la bible du nom de Sannibalath et Tobai, des détracteurs qui voulaient saboter le projet de Néhémie. Il a un esprit démoniaque, ne l'écoute pas, il est foutu. Il n'est pas marié et il sera enterré d'ailleurs avec sec des braises « azohambanwa ikara". Vous savez son âge, il est vieux mais foutu. Il a terminé en disant que Faustin est comparable à certains des israélites qui voulaient empêcher le peuple de Dieu de franchir la terre promise.

Ces propos diffamatoires ont terrifié la population burundaise en général et celle de Matongo qui était devant lui, en particulier. Tous les défenseurs des droits humains interrogés s'accordent à dire qu'il est totalement incompréhensible qu'un chef d'Etat attaque la vie privée et va même dans les détails de la vie de ce défenseur des droits humains. Rappelons aussi que, dans moins d'un mois, le même président venait de tenir des propos presque semblables, dans la commune Rutana, à l'endroit de Pacifique Nininahazwe, défenseur des droits humains aussi et représentant légal du FOCODE. Ces propos exposent, sans doute, ces défenseurs des droits humains à beaucoup de risques pour leur sécurité.

5- Une grenade retrouvée en commune Cankuzo, province Buhumuza

En date du 4 novembre 2025, une grenade a été vue par des enfants qui été en train de jouer près d'une brousse, sur la colline Gitanga, en zone Kigamba, commune Cankuzo, province Buhumuza. Selon des sources sur place, l'administration et les forces de l'ordre ont été directement alertées. Selon l'administration, l'engin a été récupéré le lendemain par Gabriel Toyi, chargé d'enlever les engins et les armes de petits calibres au sein de la population.

6- Des Pluies diluviennes mêlées de tempête en communes Cibitoke et Mugina de la province Bujumbura

Dans la soirée du 4 novembre 2025, une pluie diluvienne mêlée de tempête s'est abattue sur plusieurs localités des communes Cibitoke et Mugina de la province Bujumbura. Les dégâts ont été énormes : plus de 350 maisons, 3 écoles, 3 églises détruites ainsi que des champs de maïs, bananeraies et maïs endommagés. De nombreux ménages ont perdus leurs biens et des écoliers ont perdu leurs matériels scolaires. Les autorités locales ont directement commencé à dresser des listes des personnes sinistrées pour solliciter une assistance.

7- Un membre du parti CNDD-FDD battu par des élèves après un vol au Lycée Buhiga, commune Karuzi, province Gitega

En date du 10 novembre 2025, aux environs de 16 heures, sur la colline Rwingoma en zone Buhiga de la commune Karusi en province Gitega, Oscar Nibizi âgé de 18 ans et membre de la ligue des jeunes Imbonerakure, originaire de la colline Bugwana dans la zone Ntunda dans la même commune, a tenté de voler des vêtements appartenant aux élèves internes du Lycée Buhiga. Ce vol s'est produit pendant que les élèves étaient plongés dans leurs études de l'après -midi. Nibizi a franchi la clôture et malheureusement, un élève vigilant l'a repéré et a directement alerté ses camarades. Ils se sont regroupés, encerclant l'intrus et l'ont rattrapé rapidement. Pris de colère, ils l'ont sévèrement bastonné jusqu'à ce qu'il tombe dans l'inconscience. Les CBVG lui infligé ont touché presque tout son corps. Après cet incident, il a été abandonné sur le lieu et par après, les veilleurs du lycée l'ont emmené à l'hôpital de Buhiga, où il a été alité pour bénéficier des soins de santé intensifs.

8- Un jeune Imbonerakure échappe de justesse à la mort dans une attaque à la grenade en commune Cibitoke, province Bujumbura

Dans la nuit du 10 au 11 novembre 2025, aux environs de 23 heures, dans le quartier Nyakagunda, zone Rugombo, commune Cibitoke, province Bujumbura, Jérôme Bashingwanubusa alias Nyamunini, jeune Imbonerakure, a été victime d'une attaque à la grenade devant chez lui. Selon des sources de la localité, la grenade a été lancée au moment où Jérôme venait de rentrer d'une patrouille nocturne. Mais l'explosion de cet engin n'a fait aucun dégât humain ou matériel. L'incident a eu lieu au moment où, dans cette localité, Jérôme est accusé d'intimidation et d'extorsion de ses voisins. De plus, Nyamunini est accusé d'être impliqué dans une récente disparition. Cette attaque pourrait être perçue comme un règlement de compte. Après l'explosion, les malfaiteurs ont directement pris le large et personne ne les a vus. La police a fait des enquêtes mais qui n'ont pas été couronnées de succès.

9- Tentative de meurtre d'un policier en commune Cankuzo, province Buhumuza

En date du 16 novembre 2025, vers 14 heures, Thérèse Toyi a été arrêtée sur la colline Ndava en commune Cankuzo, province Buhumuza, après avoir tenté de tuer son partenaire. Selon des témoins de la localité, elle a été interpellée par l'O.P.J Alfred et d'autres policiers après avoir tiré sur l'Adjudant Charles Cinyeretse, sous-officier de police, au niveau de l'épaule gauche alors qu'il était au lit. La victime a été transportée à l'hôpital de Cankuzo puis transférée à l'hôpital de Kibuye en province Gitega. Le suspect a été conduit devant l'O.P.J pour être interrogé. D'après les sources policières, l'arme de l'adjudant avait seulement 8 cartouches au moment de la saisie et le suspect n'a tiré qu'un seul coup.

10- Un incendie ravage un internat au Lycée Musema en commune Matongo, province Butanyerera

Dans la soirée du 18 novembre 2025, un incendie a ravagé un des dortoirs du Lycée communal de Musema en commune Matongo, province Butanyerera. Au total, 107 élèves filles ont perdu tous leurs biens scolaires et personnels (uniformes, cahiers, vêtements et autres) qui sont partis en fumée. Selon Pontien Kubwayo, directeur de l'établissement, l'incendie aurait été provoqué par un court-circuit dû à des fils électriques

usés. L'école a perdu beaucoup de biens matériels : 67 lits et 85 matelas réduits en cendre. Face à l'ampleur des pertes, la direction a lancé un appel urgent à la solidarité.

11- Des travaux de développement communautaire qui deviennent des travaux forcés

Depuis le 22 novembre 2025, les travaux de "Développement communautaire" sont devenus une obligation incontournable en commune Muramvya, province Gitega. L'administration communale, via les chefs de zone, a mis en place un système de surveillance qui oblige tout le monde à participer dans lesdits travaux sans exception aucune. Chaque ménage doit acheter un carnet des travaux de développement communautaire appelé "Agakaye k'ibikorwa vy'iterambere Rusangi" qui coute 2.000 FBU. Ce carnet doit être montré, chaque samedi à 8h00, aux autorités locales. Un jeune Imbonerakure doit le signer pour prouver que le travail a été fait et que chaque ménage a été représenté. Il y avait beaucoup de rumeurs sur les sanctions pour ceux qui ne viendraient pas dans ces travaux, mais les détails sur ces punitions n'ont pas été publiés. Même les écoliers ne sont pas épargnés, car les jeunes Imbonerakure demandent aux jeunes de participer selon des listes des écoles. Durant ces travaux, les restaurants et magasins sont fermés.

12- Un cas de suicide en communeNgozi, province Butanyerera

En date du 25 novembre 2025, Jonas Mazindaraheza âgé de 64 ans, habitant de la zone Rukeco, commune Ngozi, province Butanyerera, s'est pendu et est mort sur-le-champ après avoir brulé les habits de sa femme Gloriose Nkundabanyanka et de leurs enfants. Selon des sources sur place, les autorités locales comme le chef de la zone Rukeco, le responsable de la police et le médecin se sont rendues sur les lieux du drame et ont trouvé le corps de Jonas pendu dans son salon. Les mêmes autorités ont encouragé la population à communiquer le plus rapidement possible en cas de problèmes.

II.2. Du contexte politique

Le domaine politique, au cours du mois de novembre 2025, a été caractérisé par les faits suivants :

1- De la rencontre de tous les partenaires de la CVR du Burundi en province Gitega

En date du 7 novembre 2025, à Gitega, la CVR a tenu une rencontre très cruciale qui rassemblait divers acteurs autour d'un thème principal : « Les terres et autres biens spoliés lors des crises qui ont secoué le pays ». L'objectif de cette rencontre dirigée par Pierre Claver Ndayicariye, président de la CVR, était d'une part, éclairer les participants sur la mission de la CVR concernant les terres spoliées, et d'autre part, encourager une implication active des concernés dans la gestion de ces affaires délicates. Il était question aussi de promouvoir la vérité et favoriser la réconciliation au Burundi.

Dans cette rencontre, les messages étaient clairs: il s'agissait de rechercher la vérité et de travailler à la restitution des patrimoines injustement perdus. De plus, il était question de rappeler que les décisions prises par la CVR sont exécutoires et ne font pas l'objet d'aucun recours institutionnel. La CVR a également présenté le bilan de ses activités : elle a récolté plus d'un million de documents et de témoignages retraçant des violences et les crimes perpétrés au Burundi depuis 1960. Il a été évident que cette nouvelle mission de la CVR concernant les terres et autres biens aurait été remplie, auparavant par la CNTB qui a pris fin ; laissant quelques dossiers non traités.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours du mois de novembre 2025, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des jeunes Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais les cas enregistrés par les observateurs des droits humains restent minimes car les victimes sont cachées dans des cachots clandestins mis sur pied par le SNR dans différentes communes et provinces du pays.

Dans cette partie, le rapport évoque également des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que des jugements de flagrance prononcés par certains TGI provinciaux. Il s'appesantit aussi sur la décision de la Cour d'Appel de Ngozi qui reste irrésistible aux réclamations des avocats de la défense de la journaliste Sandra Muhoza pour sa libération provisoire.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des jeunes Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

1- Deux personnes arrêtées en commune Ruyigi, province Buhumuza

En date du 5 novembre 2025 vers 22 heures, au quartier Gasanda, commune Ruyigi, province Buhumuza, Ildephonse Haragakiza et Jean de Dieu Nduwayezu, tous 2 originaires de la commune Cibitoke en province Bujumbura, ont été arrêtés par 3 jeunes Imbonerakure prénommés Jean Paul alias Mwamba, Isaïe et Innocent alias Kibaya. Selon des témoins sur place, les 2 hommes arrêtés font partie du groupe des exploitants des minerais sur le site de Rusobanya en commune Ruyigi. Il leur est reproché de ne pas avoir sur eux leurs pièces d'identité et étaient inconnus dans le quartier. Ils ont passé une nuit dans le cachot du commissariat provincial de la police à Ruyigi avant d'être relaxés, le lendemain, après avoir amené lesdites pièces d'identité et les avoir vérifiées.

2- Arrestation et détention arbitraire d'un substitut du procureur en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 8 novembre 2025, Jean Paul Nshimirimana, substitut du procureur à Kirundo en province Butanyerera a été arrêté et incarcéré à la prison centrale de Ngozi par le procureur général de Ngozi pour avoir libéré 2 personnes qui étaient détenues illégalement, pendant 1 mois, au cachot du parquet Kirundo, amenées par le responsable du SNR à Kirundo mais sans aucune accusation. Après avoir soumis le dossier au procureur, celui-ci l'a autorisé de les libérer. Par après, Jean Paul a été accusé de libérer les voleurs de minerais. La population n'a cessé de crier au secours pour Jean Paul à la suite de son emprisonnement alors qu'il protégeait les droits des personnes sans défense et sans aucune infraction à leur charge.

3- Deux personnes arrêtées en commune Rumonge, province Burunga

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 2025 vers minuit, sur la colline Kanyenkoko de la commune Rumonge, en province Burunga, Bonaventure Kabura, ancien militaire en retraite et un civil, ont été arrêtés. Selon des sources sur place, l'arrestation a été faite par le chef de colline en collaboration avec le responsable des jeunes Imbonerakure sur cette colline et le commissaire communal avec ses policiers. Les 2 hommes, après leur arrestation, ont été conduits et placés en détention au cachot du commissariat de police à Rumonge. L'ancien militaire a fait l'objet de plusieurs accusations contradictoires : le chef de secteur l'accusait de détenir le cachet du Chef d'Etat du Burundi, le chef de zone, à son tour, l'accusait d'appartenir au mouvement armé M23 et enfin, un policier du commissariat communal de la police a affirmé le reconnaître pour avoir échangé des tirs en zone Musaga de la ville de Bujumbura en 2025.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Deux anciens militants du parti CNL enlevés et portés disparus en commune Mugina, province Bujumbura

En date du 30 octobre 2025 vers 14 heures, sur la colline Nyarusebeyi, zone Buhoro de la commune Mugina, province Bujumbura, Egide Nishimwe, chef de colline et son voisin dénommé Ndikumana, tous anciens militants du parti CNL et convertis en membres du parti CNDD/FDD, ont été arrêtés par des agents du SNR en collaboration avec des jeunes Imbonerakure dirigés par leur chef Théogène Bivahagumye. Ils se rendaient à la colline Mayuki de la même zone lorsqu'ils ont été arrêtés puis conduits au chef-lieu de la

commune Mugina avant d'être détenus au cachot de la brigade Mabayi. Le lendemain, les membres de leurs familles sont allés les voir mais ils n'étaient pas encore dans le cachot. Les sources locales indiquent qu'un des policiers qui gardaient le cachot leur a informé que les leurs avaient été transférés pendant la nuit, à 21 heures. Depuis lors, leurs familles n'ont plus de leurs nouvelles ; renforçant les craintes de disparition forcée. Certaines sources policières ont indiqué que les 2 hommes sont liés au mouvement rebelle Red Tabara ; une affirmation rejetée par les membres de leurs familles tout en spécifiant qu'ils avaient quitté le parti CNL pour rejoindre le CNDD-FDD. A Gasebeyi, un climat de peur règne. Les proches des disparus n'ont cessé d'exiger que des réponses soient données à propos de la sécurité des leurs.

2- Un homme arrêté et porté disparu en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 31 octobre 2025, le dénommé Mworoha âgé de 37 ans, membre du parti CNDD/FDD, résidant sur la colline Nunga, zone Kiyonza, commune Kirundo, province Butanyerera, a été arrêté par la police au moment où il empruntait la route menant vers la Tanzanie puis il a été porté disparu. Sa famille vit dans le désespoir car elle n'a, depuis lors, eu de ses nouvelles. Selon des sources sur place, il était, 2 semaines auparavant, parti pour le Rwanda sur invitation de son grand-frère Karemangingo qui était venu de la France où il s'est réfugié depuis 2015 en quittant le Rwanda. Même si Karemangingo a eu refuge en France, il n'a pas coupé court avec son pays natal. Il continue d'y exercer des projets notamment à Kiyonza où Mworoha est coordinateur des activités. La rencontre entre Mworoha et Karemangingo a été immortalisée en photos divers qui ont tant circulé sur les réseaux sociaux. A son arrivée chez lui, de retour du Rwanda, Mworoha a été assailli par de nombreux appels téléphoniques surtout de Pierre Macumi, chef des jeunes Imbonerakure, l'exigeant à se justifier sur ses déplacements. C'est ainsi qu'en date du 29 octobre 2025, une équipe de policiers s'est rendue chez lui pour l'arrêter mais il a réussi à s'enfuir. Il a été finalement arrêté 2 jours après et conduit vers une destination inconnue.

II.3.3. Autres faits judiciaires

1- Procès de flagrance au TGI Rumonge en province Burunga

En date du 13 novembre 2025, une audience publique de flagrance a eu lieu au TGI Rumonge. Emery Nikundana et Blaise Nduwimana, deux policiers, étaient à la barre de vérité sous l'accusation d'avoir tué Eric Irakoze chauffeur âgé de 36 ans. Selon le ministère public, ils l'ont tué lors d'une opération de contrôle dans le quartier Kanyenkoko. L'incident a eu lieu en date du 11 novembre 2025 lorsque les 2 policiers ont arrêté Eric pour consommation d'alcool avant l'heure d'ouverture des bistrots. Selon des témoins sur place, Emery Nikundana a frappé Eric à la main et aux côtes ; ce qui a causé sa mort subite. Blaise Nduwimana, quant à lui, a empêché Eric de s'enfuir. Quatre témoins ont confirmé les faits. Dans le jugement, Blaise a été condamné à 20 ans de prison et Emery a été condamné à 10 ans de prison après avoir accepté les faits. Les 2 condamnés devront payer 40.000.000 FBU de dommage à la famille d'Eric et des frais de justice. Le procès a suscité des incompréhensions parmi les habitants de Rumonge qui n'ont cessé d'indiquer que les peines sont trop légères car ils ont estimé que le crime est très grave.

2- La Cour d'Appel de Ngozi reste réticente aux réclamations des avocats de la défense de la journaliste Sandra Muhoza pour sa libération provisoire

En date du 19 novembre 2025, devant la Cour d'Appel de Ngozi dans la province de Butanyerera, Sandra Muhoza, journaliste du journal en ligne « La nova Burundi », a de nouveau comparu dans le cadre de la procédure ouverte contre elle. Ses avocats ont dénoncé une détention qu'ils jugent de « dépourvue de base légale » et ont réclamé sa mise en liberté provisoire. Selon la défense, l'incarcération de la journaliste ne respecterait pas les règles prévues par la procédure pénale burundaise. Ses avocats ont affirmé que « rien ne justifie » qu'elle soit maintenue en détention alors que son dossier n'a pas encore été examiné au fond. Ils demandent qu'elle soit autorisée à comparaître libre, conformément aux garanties prévues par la loi. Le ministère public, à son tour, a requis le maintien de Sandra Muhoza en détention préventive, estimant

que celle -ci devait rester en prison jusqu'à l'aboutissement de cette procédure. Après avoir entendu les arguments des deux parties, la Cour d'Appel s'est retirée pour délibérer. La défense a sollicité que la décision soit rendue dans le délai légal de 48 heures mais, là aussi, la décision est restée la même.

3- Jugement de flagrance au TGI Rutana, province Burunga

En date du 26 novembre 2025, vers 16 heures, le TGI Rutana a condamné, dans une audience de flagrance Félix Habonimana et Pelouse Niyonkuru, tous originaires de la colline Gihofi, zone Bukemba, commune Rutana en province Burunga à une amende de 1.000.000 FBU. Ils étaient accusés de perturber l'économie de l'Etat en confisquant 210 litres d'essence pour le vendre à un prix exorbitant.

En définitive mais sans être exhaustif, 5 personnes ont été arrêtées et détenues illégalement et 3 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de novembre 2025.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III. 1. Présentation générale

Les cas de personnes tuées et blessées n'ont cessé de se multiplier, au cours du mois de novembre 2025 et cela, avec une allure très inquiétante.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés et qui sont surtout attribués par la population aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés dans des lieux où ils ne peuvent pas être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Ci-dessous les cas qui ont été identifiés :

1- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Cankuzo, province Buhumuza

Dans la matinée du 30 octobre 2025, un corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert près du tribunal de résidence de la zone et commune Cankuzo en province Buhumuza. Selon des sources sur place, ce corps avait été dévoré, en partie, par des chiens errants, ne laissant que la tête. Selon les mêmes sources, il semblerait que le bébé n'avait qu'un jour de vie ; ce qui fait penser qu'il a été abandonné par sa mère peu après sa naissance dans la brousse se trouvant au quartier commercial. La police a indiqué avoir débuté les enquêtes pour identifier la mère de ce bébé. Quant à l'administration, elle a directement commencé à préparer l'inhumation du corps du nouveau-né.

2- Suicide d'une fillette suite à une agression verbale par d'autres enfants en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 30 octobre 2025, vers 19 heures, Arfana Niyonzima âgée de 9 ans, fille d'Aboubacar Niyonzima et de Zaïnabu Inamahoro, s'est suicidée à son domicile dans le quartier Bukirasazi I, zone Kinama, commune Ntahangwa, province Bujumbura. Selon des sources sur place, ses parents l'ont découvert mort suite à un suicide car il avait une corde au cou. D'après les témoignages de sa sœur aînée, la fillette venait d'être agressée verbalement par d'autres enfants qui l'avaient traitée de « stupide ». Elle est ensuite entrée dans sa chambre et a utilisé une corde faite d'un drap pour se pendre à une planche fixée au-dessus de son lit. Le corps a été évacué à l'hôpital pour que le médecin du gouvernement détermine la cause exacte du décès et une enquête a directement démarré.

3- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Rumonge, province Burunga

En date du 31 octobre 2025, un corps sans vie d'une femme a été retrouvé sur la colline Kanyenkoko, zone et commune Rumonge, province Burunga. Selon des sources sur place, la défunte était reconnue dans

l'ivresse et la prostitution. Pour cela, les habitants de la localité ont pensé qu'elle serait tombée dans le caniveau quand elle rentait à son domicile pendant la nuit. Le cadavre a été mis dans la morgue de l'hôpital de Bururi.

4- Deux corps sans vie retrouvés en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 1er novembre 2025, le soir, deux corps d'hommes non identifiés ont été retrouvés dans la rivière Kanyaru, entre les collines Cahi de l'ex-commune de Mwumba et Nyamukenke de l'ex commune de Nyamurenza, en commune Ngozi, dans la province Butanyerera. Ils ont été découverts flottants sur les eaux de la rivière. Selon des sources sur place, les défunts n'ont pas été secourus. Les autorités locales n'auraient pas autorisé de repêcher les corps pour éviter les frais de leur enterrement.

5- Un corps sans vie d'une femme retrouvé sur les rives du lac Tanganyika, en commune Mugere de la province Bujumbura

En date du 2 novembre 2025, au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Mugere, dans la province Bujumbura, le corps sans vie d'Appolonie Ndayisaba, âgée de 48 ans, originaire de la colline Gihinga, commune Nyabihanga, province Gitega, a été retrouvé sur les rives du lac Tanganyika. La victime a été retrouvée en état de décomposition. Selon des sources sur place, la défunte était portée disparue depuis le 31 octobre 2025. D'après les mêmes sources, elle était venue rendre visite à ses proches au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Mugere en province Bujumbura. Elle est sortie pour une promenade mais n'est jamais rentrée. Le corps présentait des blessures sur son corps.

6- Deux corps sans vie retrouvés en commune Rumonge, province Burunga

En date du 4 novembre 2025, sur la colline Muzi, zone Maramvya, commune Rumonge, province Burunga, deux corps sans vie dont celui de Nadine Nininahazwe et son fils Axel Béni Irangabiye âgé d'un an et 2 mois, ont été retrouvés. Selon les témoins de la localité, Nadine avait été portée disparue depuis le 1er novembre 2025. Son corps a été découvert, dans l'après-midi du même jour, dans une plantation d'arbres se trouvant sur la même colline. Le corps d'Axel Béni, quant à lui, a été retrouvé dans un seau rempli d'eau à l'intérieur du domicile de ses parents. Déogratias Hakizumuremyi, chef de la zone Maramvya, a confirmé cet événement tragique. Le chef de zone a indiqué que cela a eu lieu au moment où le chef de ménage était en Tanzanie à la recherche de l'emploi. Cette autorité locale précise que des enquêtes policières ont directement démarré. Neuf présumés auteurs ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot de Burambi, dans ladite commune pour des raisons d'enquête avant d'être transférés, en date du 18 novembre 2025, au cachot du commissariat de Police de Rumonge. Il s'agit de : Fidèle Ntezukobagira, Gloriose Nduwayezu, Judith Nizigama, Jonathan Hakizimana, Floride Nintunze, Sylvestre Kabura, Thierry Ndayitakambiye, Gabin Hatungimana et Evariste Ndikumana.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune Kiganda, province Gitega

En date du 4 novembre 2025, sur la colline Gahweza, zone et commune Kiganda, province Gitega, un corps sans vie du dénommé Barahiraje, âgé de 46 ans, de la classe sociale Twa, a été retrouvé dans une plantation d'eucalyptus. Selon des témoins de la localité, le cadavre a été vu par des passants et avait l'appareil génital et les 2 pieds amputés. Selon les mêmes témoins, Egide Nzobonimpa, âgé de 38 ans, de la même colline Gahweza, a été suspecté et arrêté à cause d'un conflit foncier qu'il avait avec la victime. Il a directement été conduit au cachot de police de Kiganda pour des raisons d'enquête.

8- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 5 novembre2025, le corps sans vie d'Enéa Niyomukiza, jeune homme âgé de 18 ans, a été découvert pendu dans une cuisine du quartier Nyamugari. Selon des témoins sur place, la victime a été retrouvée suspendue à l'aide d'une corde. Les premières constatations ont laissé penser à un meurtre déguisé en suicide, hypothèse confirmée par Majaliwa Ndayisaba, chef du quartier Nyamugari. Selon le

chef du quartier, les causes du crime n'étaient pas encore connues, mais tout portait à croire que la victime avait été ligotée et tuée avant d'être pendue pour faire croire à un suicide. Le jeune homme était soupçonné d'avoir volé de l'huile de coton et aurait été violemment battu avant de rendre son dernier soupir. Selon les mêmes sources, 4 présumés auteurs ont été arrêtés le soir du même jour : son employeur Cléante Iradukunda, Claude Nduwimana, Jean de Dieu Iradukunda et Kenny Nkurunziza ont été arrêtés et conduits au cachot de la police de Gitega où ils ont été placés en garde à vue pour des raisons d'enquête. Le corps du défunt a été transporté et mis dans la morgue de l'hôpital de Gitega.

9- Deux corps sans vie retrouvés en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 5 novembre 2025, vers 14 heures, 2 corps non identifiés dont un homme âgé d'au moins 50 ans et un garçon âgé d'environ 12 ans ont été retrouvés dans des buissons bordant la rivière Nyamagana passant en zone et commune Cibitoke, province Bujumbura. Selon des sources sur place, les habitants proches du lieu d'extraction des minerais ont été alertés par des mouches qui pullulaient autour du lieu de la découverte macabre et ces habitants ont informé les autorités locales. Selon les mêmes sources, les 2 cadavres présentaient des blessures ; ce qui a monté que les victimes ont été poignardées et transportées avant d'être abandonnées à cet endroit. Ces cadavres ont été transportés à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant les conclusions des enquêtes.

10- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gishubi en province Gitega

En date du 7 novembre 2025, vers 11 heures du matin, le corps sans vie de Donavine Nibizi, veuve, âgée de 52 ans, a été découvert dans la rivière Mucunda, au pied de la colline Mugano, zone Buraza, commune Gishubi, province Gitega. Selon des sources de la localité, Donavine était portée disparue depuis le 5 novembre 2025, jour où elle était partie se faire soigner mais n'était pas rentrée chez elle. Son corps a été retrouvé dans ladite rivière, ligoté et en état de décomposition avancée. Cela a soulevé des soupçons d'homicide. L'OPJ et le chef de colline sont arrivés sur les lieux. Ils ont ordonné un enterrement immédiat sur place et ont affirmé qu'il s'agissait d'un suicide ; ce qui a été contesté par les témoins sur place qui ont indiqué que la victime était attachée par des cordes les bras au dos. Des sources de la localité ont indiqué que la défunte était impliquée dans un conflit familial autour des terres appartenant à la famille de son défunt mari, ce qui pourrait être la cause de ce meurtre. Selon les mêmes sources, aucune arrestation n'a eu lieu alors que des signes montrent qu'il s'agit d'un meurtre prémédité. Les voisins n'ont cessé de demander qu'une enquête indépendante soit diligentée pour identifier et traduire en justice les auteurs de ce meurtre.

11- Un corps sans vie découvert en Commune et province Gitega

En date du 8 novembre 2025, vers 12 heures, sur la colline Bugumbasha, zone Makebuko, commune et province Gitega, le corps sans vie de Léonard Kwizera, âgé de 40 ans, a été retrouvé suspendu à un arbre de type ikivumuvumu, non-loin de son domicile. Selon le rapport l'OPJ, il s'agirait d'un cas de suicide. Toutefois, plusieurs habitants de la localité ont contesté cette version et ont indiqué que la victime aurait été tuée avant d'être pendue à l'arbre pour dissimuler les circonstances du décès. Selon les mêmes sources, le corps du défunt avait des blessures sur les bras et le dos, ce qui a laissé croire que la victime aurait été tabassée et tuée avant d'être suspendue sur l'arbre. Le corps de la victime a été enterré sur place. Les autorités locales ont indiqué que les enquêtes se poursuivent afin de déterminer la cause réelle du décès et d'identifier les auteurs.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 8 novembre 2025, vers 16 heures, Joseph Ndayizeye, originaire de la colline Rugabano, commune Gishubi, province Gitega, a été retrouvé mort à son domicile sis à la 6ème avenue, n°78, en zone Buyenzi, commune Mukaza, province Bujumbura. Les circonstances de sa mort n'ont pas été directement élucidées mais les habitants de ladite avenue avaient la suspicion que la victime aurait été étranglée. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été enterré, le même jour, au cimetière de Mpanda. Le chef

de quartier a justifié cette inhumation précipitée par 2 raisons : l'appartenance de la victime à la communauté musulmane et la difficulté d'identification de la famille de la victime.

13- Un homme tué en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 9 novembre 2025, Bénoît Nyabenda, agriculteur âgé de 62 ans et habitant de la colline Myugariro dans la commune Kayanza, province Butanyerera, a été tué par Gaspard Nyandwi lorsqu'il rentrait chez lui. Des témoins sur place ont indiqué que Bénoît avait passé sa journée au chef-lieu de la commune Kayanza et, de retour chez lui, le soir, a été attaqué par Gaspard Nyandwi. Il l'a frappé avec un bâton. Cette barbarie a été confirmée par l'épouse de la victime, Matrone Niyonizigiye. Gaspard a été arrêté, le 12 novembre 2025, et conduit dans le cachot du poste de police de Kayanza pour des raisons d'enquête. En date du 25 novembre 2025, le meurtrier a été jugé et le TGI de Kayanza lui a infligé une peine de 10 ans de prison, une amende de 100.000 FBU et un dédommagement moral de 5.000.000 FBU à verser à la famille de la victime.

14- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 9 novembre 2025, sur la colline Bihanga, en commune et province Gitega, Térence Nkunzimana âgé de 41 ans a succombé à des blessures après avoir été violement battu alors qu'il prenait un verre dans un bar de la localité. Selon une source sur place, la victime a été transportée d'urgence à l'hôpital Sainte Thérèse de Songa où il a rendu l'âme. La piste d'un conflit foncier serait la plus probable. Deux présumés auteurs, Richard Nininahzwe et Joselyne Nduwimana, ont été appréhendés pour des raisons d'enquête.

15- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Gishubi, province Gitega

En date du 9 novembre 2025, Jean Berchimans Ntahondereye, âgé de 72 ans, a été retrouvé mort dans une maison appartenant à Charles Hicuburundi, située sur la colline Mirango, zone Ryansoro, commune Gishubi, province Gitega. Selon des témoins sur place, la porte de la maison où il résidait était fermée de l'intérieur, ce qui a contraint les voisins à forcer l'entrée pour accéder à 1'interieur. Le corps sans vie de Berchimans présentait du sang au niveau de la bouche ainsi que des blessures aux jambes. La victime était originaire de la colline Kanka, commune Mwaro, province Gitega. Selon les mêmes sources, l'OPJ et les autorités administratives locales sont arrivés sur les lieux et ont constaté que le corps, déjà en état de décomposition, avait été retrouvé sur son lit. Peu après le constat, ils ont ordonné l'enterrement, le même soir, sans qu'une autopsie ni une enquête ne soient faites. La famille du défunt a exprimé son inquiétude et des soupçons, demandant qu'une enquête soit ouverte afin de faire la lumière sur les circonstances réelles de ce décès. Elle estime anormal qu'un employé puisse mourir dans la maison de son patron sans que personne ne s'en aperçoive, alors que le corps était resté plusieurs jours sans être découvert.

16- Un homme tué en commune Bugendana, province Gitega

En date du 9 novembre 2025, Pascal Nkurunziza âgé de 30 ans, tenancier d'un magasin en zone Mutaho, commune Bugendana, province Gitega, a été attaqué par des jeunes Imbonerakure dont Eric Nsabimana âgé de 18 ans, Janvier Harerimana âgé de 21 ans et Thierry Ininahazwe âgé de 20 ans. Selon une source sur place à Mutaho, ces jeunes Imbonerakure ont tendu un piège à Pascal, en cours de route, au moment où il rentrait chez lui, dans l'objectif de lui voler son argent. Après l'avoir arrêté, ils l'ont tabassé, l'ont étranglé et ont fui avec son argent quand ils ont entendu les bruits des passants qui venaient au secours. Pascal a directement été transporté à l'hôpital de Mutaho où il a rendu l'âme. Les autorités locales en collaboration avec l'OPJ Juliette Nduwayo ont arrêté les 3 jeunes Imbonerakure et les ont placés en détention au cachot de Mutaho en attendant la fin des enquêtes judiciaires.

17- Un homme se suicide suite à une dispute conjugale en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 10 novembre 2025, sur la colline Nyakeru, commune Bugendana, province Gitega, Jean Cimpaye âgé de 60 ans, s'est suicidé après des querelles avec son épouse Marie-Goreth Niragira âgée de 56 ans. Selon des sources de la localité, Cimpaye et son épouse venaient de rentrer des travaux champêtres

quand une dispute a éclaté entre les 2 conjoints. Cimpaye aurait chassé sa femme pendant la nuit et cette dernière se serait logée dehors. Au petit matin, les voisins ont découvert que Cimpaye est mort suite à un suicide car il avait une corde au cou. Selon les mêmes sources, il s'était suicidé à l'aide d'une corde fixée au toit de sa maison. Selon ses proches, ce n'était pas la première fois que Cimpaye fait une tentative de suicide. Il avait déjà essayé à 2 reprises. Après cette découverte macabre, les voisins ont appelé un OPJ et après le constat, le corps du défunt a été détaché.

18- Une personne tuée par des policiers en commune Rumonge, province Burunga

En date du 11 novembre 2025, Eric Irakoze alias Mututsi, âgé de 36 ans, chauffeur, originaire de la colline Kigwena en commune Rumonge, province Burunga, a succombé aux CBVG après être battu par 2 policiers, dans un bar-restaurant appelé « Kwa Mogas », sis près de la COOPEC Rumonge, dans le quartier Kanyenkoko, au chef-lieu de la commune Rumonge, province Burunga. Tout a commencé lorsque 2 policiers Emery Nikundana et Blaise Nduwimana ont interpellé Eric au sujet de la consommation de l'alcool avant les heures d'ouverture des bistrots. Les 2 policiers ont réagi violemment, le piétinant au niveau de la poitrine et le frappant au niveau des côtes tout en l'accusant de boire de l'alcool en dehors des heures autorisées. A la suite de cet incident tragique, les 2 policiers ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot du commissariat de Rumonge. Le jugement de flagrance a eu lieu en date du 13 novembre 2025.

19- Un corps sans vie retrouvé dans le lac Tanganyika en commune Rumonge , province Burunga

En date du 11 novembre 2025, un corps sans vie du prénommé Bonane a été repêché dans les eaux du Lac Tanganyika, sur la colline et zone Gatete, commune Rumonge, province Burunga. La découverte du corps a été confirmée par le chef de la colline Gatete, Hilaire Barandereka. Ce dernier a indiqué que le défunt aurait été dévoré par un hippopotame. L'administrateur de la commune Rumongea indiqué que la situation est très grave car au moins 10 personnes sont mortes mordues par des hippopotames, dans la même localité, depuis le mois de juin 2025.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune Makamba, province Burunga

En date du 11 novembre 2025, le matin, un corps sans vie d'un jeune homme âgé de 25 ans, prénommé Boris, a été retrouvé à son domicile sur la colline Kizingoma en commune Makamba de la province Burunga. Selon des sources sur place, c'est son père qui a découvert le corps sans vie de son fils. Il revenait de la ville de Makamba où la famille venait récemment de s'installer. Selon les mêmes sources, Boris se préparait à fonder son foyer ; raison pour laquelle ses parents avaient quitté leur premier logement pour lui céder la maison familiale afin de l'aider à préparer son avenir. Les membres de sa famille n'ont cessé de soupçonner un étranglement car des marques visibles ont été constatées autour de son cou et son visage présentait des signes d'asphyxie. Des voisins ont indiqué avoir vu Boris pendant la journée et il était en bonne santé. L'administrateur communal de Makamba, Prosper Bizimana, a indiqué que les autorités administratives et sanitaires se sont rendues sur les lieux pour procéder aux premières investigations et a précisé qu'il n'avait pas encore eu le rapport d'enquête. La police, à son tour, a informé que, de son côté, les investigations se poursuivaient afin d'établir les circonstances exactes de cette mort.

21- Un corps sans vie retrouvé en commune Gisuru, province Buhumuza

En date du 12 novembre 2025, le matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé sur les bords de la rivière Rumpungwe , sur la colline Nyabigozi, commune Gisuru, province Buhumuza. Selon des sources sur place, le corps a été retrouvé par des agriculteurs qui se rendaient dans leurs champs. Ils ont directement alerté l'administration locale. Selon les mêmes sources, le corps sans vie présentait des blessures au visage ; ce qui a laissé croire que la victime a été tuée à l'aide d'un objet métallique. De plus, cet homme aurait été tué ailleurs avant que son corps ne soit transporté pour être jeté à cet endroit car personne ne l'a reconnu. L'administration communale, en collaboration avec la Croix Rouge, a procédé à

l'enterrement du corps du décès. Amos Ndayizamba, administrateur communale de Gisuru, a indiqué que des enquêtes avaient déjà démarré pour identifier la victime, les auteurs et les circonstances de la mort.

22- Deux corps sans vie retrouvés en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 13 novembre 2025, deux corps sans vie d'hommes non identifiés et en état de décomposition avancé ont été retrouvés dans un puits d'extraction d'or sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Cibitoke, province Bujumbura. Selon des témoins de la localité, des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs ont été alertés par une odeur nauséabonde qui se dégageait du puits. Ils ont directement averti les autorités administratives et sécuritaires. Les 2 corps sans vie ont été enterrés sur place sur l'ordre de l'administrateur communal de Cibitoke, Eloge Najeneza.

23- Quatre personnes ont été emportées et péries dans la rivière Kanyosha aux cours d'une prière collective en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 13 novembre 2025, près de la rivière Kanyosha, dans la localité de Kâvya située dans le quartier Kamesa, près de la colline Kubenge, dans la zone Busoro de la commune Mugere, province Bujumbura, quatre personnes ont perdu la vie après avoir été emportées par les eaux de la rivière Kanyosha passant à cet endroit. Les personnes décidées faisaient partie d'un groupe de plus de 30 personnes qui participaient à une prière nocturne dans un lieu connu pour ses rituels spirituels. L'accident a eu lieu quand ces personnes se sont approchées d'une zone risquée au bord de la rivière avec la conviction que cette eau avait des propriétés purificatrices ou protectrices. Poussées par cette croyance, après la prière, les fidèles se sont dirigés vers de gros rochers situés au bord de l'eau, un endroit très dangereux. Ils ont été pris par surprise et emportés par un courant très fort de l'eau de la rivière Kanyosha et ils sont morts dans cette eau. Les autorités locales demandent aux gens d'arrêter ces pratiques risquant pour assurer leur sécurité. D'aucuns a souhaité que les responsables qui dirigeaient cette prière soient interpellés pour répondre de leur décision de conduire des personnes dans une zone aussi dangereuse sur base des convictions qui ne tiennent pas.

24- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Gitega

En date du 14 novembre 2025, vers 8 heures, sur la colline Macu en commune et province Gitega, le corps sans vie de Générose Gakecuru, âgée de 45 ans, veuve et vivant seule dans sa maison a été découvert dans une plantation d'eucalyptus, non loin de son domicile. Selon des sources sur place, le corps avait été ligoté à l'aide de cordes, et la bouche était bandée par un tissu appartenant à la victime. Les mêmes sources ont indiqué que la victime était, depuis longtemps, accusée de pratiquer la sorcellerie. Aucun présumé auteur n'a été arrêté. L'O.P.J est arrivé sur les lieux du drame et a directement ordonné l'enterrement du corps, sans qu'une enquête ne soit diligentée par identifier les auteurs du crime et les circonstances de cette mort.

25- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza, province Burunga

En date du 15 novembre 2025, sur la colline Buheka, commune Nyanza, province Burunga, Mercie Niyonkinzo, élève en classe de 4ème année à l'ECOFO Rusenga, a été retrouvé mort à l'intérieur de la maison familiale. Selon un membre de la famille, l'enfant se serait suicidé après une dispute avec sa petite sœur au moment où leurs parents n'étaient pas présents dans le ménage. Selon la même source, Evelyne Tabu, la mère de la victime, a tenté de mettre fin à ses jours, à son tour, au moment de son arrivée à la maison. Elle s'est enfermée à l'intérieur de sa chambre et les voisins ainsi que les autorités locales ont dû défoncer la porte de la chambre pour intervenir d'urgence afin de la sauver.

26- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 15 novembre 2025 vers 7 heures, le corps sans vie d'Emmanuel Rucumuhimba âgé de 70 ans, originaire de la colline Rutegama, zone Buheka, a été retrouvé dans une plantation de café se trouvant sur la même colline, commune et province Gitega. Selon des sources de sa famille, Emmanuel avait quitté son domicile, la veille vers 17 heures, indiquant qu'il allait piler du riz. Les mêmes sources ont indiqué que le sac de riz et son vélo ont disparu ; ce qui a fait penser à un vol commis par les auteurs du meurtre. Selon les premières investigations, les conflits fonciers seraient la cause de ce meurtre. Les mêmes sources ont

ajouté qu'Emmanuel venait de gagner un procès au tribunal de résidence contre certains membres de sa famille. Les enquêtes ont continué mais aucun suspect n'a été arrêté.

27- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 16 novembre 2025, vers 16 heures, dans le quartier Masenga, commune et province Gitega, un corps sans vie d'Isaac Nahimana âgé de 27 ans, originaire de la colline Bukirasazi, en commune Shombo, a été retrouvé dans une maison en cours de construction. Selon des sources sur place, à côté du corps se trouvait une corde et le corps avait une trace au niveau du cou, tandis que du sang était visible dans sa bouche, suggérant une mort violente. Le cadavre a été transporté et mis dans la morgue de l'hôpital de Gitega, en attendant l'arrivée de la famille pour l'organisation de l'enterrement. Les auteurs de ce drame n'ont pas été identifiés.

28- Un jeune homme tué en commune Kayanza de la province Butanyerera

En date du 16 novembre 2025, vers 20 heures et demie, sur la colline Dusasa de la zone Rugazi de la commune Kayanza en province Butanyerera, Vincent Sibomana âgé de 39 ans, a été tué égorgé par Silas Kayiranga âgé de 37 ans, originaire de cette même localité. Selon des sources sur place, le présumé auteur du crime est un tenancier d'un bistrot. Il a appris de la part de Paul Bahigirora, vendeur de viandes grillées dans ce bar que sa femme Jeannette Mukamuzima âgée de 30 ans est en train de faire des relations extraconjugales avec Vincent. Il a égorgé Vincent après avoir défoncé la porte de la chambrette dans laquelle se trouvaient les deux. Le chef de zone Rugazi, André Manirambona a confirmé ces informations. Cette autorité a également indiqué que Silas Kayiranga, le présumé auteur du crime, sa femme Jeannette Mukamuzima et Paul Bahigirora ont été arrêtés, la même nuit, et conduits au cachot zonal de Rugazi où ils ont été placés en garde à vue pour des raisons d'enquête judiciaire.

29- Un nouveau-né tué par sa mère en commune Matana, province Burunga

En date du 17 novembre 2025, le soir, sur la sous-colline Kivumu, colline Ndago, commune Matana, province Burunga, Alice Ndayikunda âgée de 21 ans, a mis au monde un bébé et l'a directement tué avant de le jeter dans une toilette de 5 mètres de profondeur. L'OPJ Wilson Mpayimana a indiqué qu'il est arrivé sur les lieux, en date du 18 novembre 2025 le matin et que, à ce moment, les habitants de la localité avaient déjà sorti le corps du bébé de la toilette avec l'aide des élus locaux. Selon toujours cet OPJ, la jeune femme a reconnu avoir tué son enfant. Le corps de la victime a été enterré le même jour à Kivumu tandis que l'auteur présumé a été arrêté, transporté et placé en garde à vue au cachot de la police à Songa.

30- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 17 novembre 2025, vers 7 heures du matin, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié, âgé d'environ 21 ans, a été retrouvé dans un caniveau du quartier Zege, en commune et province Gitega. Selon des témoins sur place, le corps semblait avoir été tué ailleurs avant d'être transporté et jeté à cet endroit car personne ne l'a reconnu. Des vêtements appartenant à la victime ont été retrouvés jetés près du corps ; ce qui a renforcé l'hypothèse d'un déplacement volontaire dans l'objectif de dissimuler les circonstances de cette mort et brouiller les enquêtes. Le corps sans vie a été transporté à la morgue de l'hôpital de Gitega en attendant les résultats de l'enquête.

31- Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Mpanda, province Bujumbura

En date du 19 novembre 2025, un corps sans vie d'un jeune homme âgé de 19 ans a été retrouvé mort mutilé, en état de décomposition, dans un canal d'irrigation à Gihanga en commune Mpanda de la province Bujumbura. La population environnante l'a retiré de ce canal avec beaucoup de chagrin. Selon des sources locales, le jeune homme, ouvrier agricole, avait disparu 3 jours avant. D'après de sources sur place, son corps présentait des blessures très terrifiantes. De plus, ses bras étaient ligotés et ses yeux crevés ; ce qui a suscité beaucoup de colère parmi les habitants de la localité et ses proches. Avant sa mort, le jeune homme, travaillait pour un homme de la colline, avait été arrêté sur l'accusation de vol de 2 lapins, 1 poule et une somme de 500.000 FBU, puis détenu pendant 7 jours et libéré le 10 novembre 2025 avant d'être porté disparu. Dévastée par la fureur, sa famille a refusé l'inhumation du corps du défunt, exigeant vérité

et justice, c'est-à-dire des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs afin qu'ils soient jugés et punis conformément à la loi.

32- Deux corps sans vie retrouvés près de la rivière Rusizi sur la frontière Burundi-RDC, en commune Cibitoke de la province Bujumbura

En date du 19 novembre 2025, une femme de la RDC et un homme du Burundi ont été retrouvés morts près de la rivière Rusizi, sur la colline Rukana, entre Cibitoke et Kamanyola. D'après plusieurs personnes qui vivent dans cette localité, la femme venait de la RDC et essayait de rejoindre Kamanyola depuis Bujumbura, avec un homme burundais qui devait l'aider à traverser. Tous les deux auraient été emportés par le fort courant de la Rusizi. Ils ont tenté de faire une traversée illegale, souvent meurtrière. Selon des témoins, ce couple a décidé de franchir la frontière en nageant, faute de pouvoir passer par un poste officiel. C'était une décision à beaucoup de risques, mais courante depuis que les règles sur la migration se sont avérées dures. Les habitants de la localité indiquent que les tentatives de passage clandestin ont augmenté ces derniers mois ; ce qui a entrainé plus de personnes mortes suite à la noyade. Mais, ils n'écartent pas l'hypothèse que ces personnes auraient été tuées par des jeunes Imbonerakure qui opèrent des 2 côtés de la Rusizi et qui font des bavures innombrables. Ainsi, certaines sources indiquent que ces 2 personnes auraient été tuées et jetées dans la Rusizi par ces jeunes Imbonerakure qui surveillent cette frontière.

33- Un corps sans vie retrouvé sur les bords de la rivière Mubarazi en commune Muramvya, province Gitega

En date du 20 novembre 2025, sur la colline Biganda, zone et commune Muramvya, province Gitega, André Sazoya âgé de 62 ans a été retrouvé mort sur les bords de la rivière Mubarazi, passant dans cette localité. Sazoya était originaire de la colline Biganda. Il avait disparu depuis le 16 novembre 2025 et sa famille l'avait cherchée sans succès. Selon l'administration collinaire, ce cadavre a été vu par des passants et était déjà en état de décomposition avancée. L'autopsie faite par les services de l'hôpital de Muramvya a révélé qu'il aurait été tué avant d'être jeté près de cette rivière. Aucune enquête n'a été menée.

34- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza de la province Burunga

En date du 21 novembre 2025, sur la colline Mugerama, commune Nyanza, province Burunga, Pascal Nduwimana âgé de 24 ans s'est suicidé. Ce jeune homme était tombé amoureux d'une fille prénommée Aïsha et tous les deux résidaient sur cette colline de Mugerama et l'un habitait à quelques 200 mètres de l'autre. Le soir du 20 novembre 2025 quand Aisha accompagnait son amant, elle l'a informé qu'elle ne l'aime plus. Pascal lui a arraché son pagne et lui a juré que mieux vaut la mort que de se séparer ; chose aussitôt dite et aussitôt faite. Quelques temps après, Aïsha a crié au secours des proches après avoir constaté que son ex-amant était pendu sur un arbre. La fille et 3 garçons amis de la victime ont été arrêtés et placés en garde à vue au cachot du commissariat de Nyanza-lac pour des raisons d'enquête. Le corps du défunt a été enterré après le constat de la police.

35- Un corps sans vie découvert en commune Rutana, en province Burunga

En date du 22 novembre 2025, le matin, Egide Gahitira qui assurait le gardiennage du marché de Rutana, a été retrouvé mort tout près du bureau de ce marché. Les enquêtes pour identifier les auteurs du crime et les mobiles du meurtre ont directement démarré. Le cadavre a été conduit et mis dans la morgue de l'hôpital de Rutana.

36- Un homme tué en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 24 novembre 2025, sur la colline Rusasa, zone Rugazi, (ancienne commune de Kabarore), commune Kayanza, province Butanyerera, le surnommé Ruzindana a été tué par un chef de ménage et sa femme, vendeurs de boissons non autorisés. Ruzindana avait emprunté 2.500.000 FBU à cette famille. Ce jour –là était prévu le remboursement. Ainsi, Ruzindana est allé au domicile de cette famille pour solliciter le remboursement. Le chef de ménage a conduit Ruzindana à l'intérieur de la maison et sa femme a apporté un fil de fer. Le chef de ménage et sa femme ont enrôlé le fils dans la gorge de Ruzindana dans le but de le

tuer et falsifier la dette. Le frère de la victime a entendu les cris et est venu directement au secours, trouvant Ruzindana déjà mort. Les 2 présumés auteurs ont été arrêtés et incarcérés au commissariat de la commune Kayanza. Le procès de flagrance a eu lieu le 27 novembre 2025.

37- Un corps sans vie retrouvé en commune Kirundo, province Butanyerera

En date du 25 novembre 2025, le prénommé Victor, cultivateur, originaire de la colline Nyamabuye, zone Kiyonza de l'ancienne commune Bugabira, actuellement Kirundo, province Butanyerera, a été tué par des personnes non identifiées. Selon ses proches, il était parti chercher des herbes pour son bétail, dans les marais de la rivière Kanyaru, plus précisément dans la zone tempo se trouvant sur la colline Rugasa, mais il n'est pas rentré chez lui. En date du 26 novembre 2025 ; le corps sans vie de Victor a été retrouvé dans ce marais, décapité, la tête et le tronc séparés. Les administratifs locaux, en collaboration avec le commissaire communal de la police se sont rendus sur les lieux pour faire le constat. Aucun suspect n'a été arrêté. Selon des sources locales, il était soupçonné d'être voleur dans le passé.

38- Un corps sans vie retrouvé en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 25 novembre 2025, au quartier Gitaramuka de la colline Musave du centre de la commune Kayanza, dans la province Butanyerera, le prénommé Salomon a été découvert mort dans une latrine de son habitation. Selon une source, le défunt aurait été étranglé.

39- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rumonge, province Burunga

En date du 28 novembre 2025, le matin, un fœtus d'environ quatre à cinq mois a été découvert sur la colline Kanyenkoko, dans la commune Rumonge, province Burunga. Des habitants de la localité ont directement alerté les autorités locales. L'administration locale en collaboration avec la police, s'est rendue sur terrain pour faire les premières vérifications. L'administration de la commune a organisé, dans l'après-midi de ce même jour, l'enterrement du fœtus au cimetière de Rumonge. Les autorités locales demandent à la population de coopérer avec les enquêteurs pour éclaircir cette affaire et encouragent toute personne ayant des informations utiles à se manifester.

40- Un corps sans vie d'un agent du SNR retrouvé en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 29 novembre 2025, le corps sans vie d'Innocent Nimpagaritse, agent du SNR, natif de la zone Gihanga, commune Mpanda, province Bujumbura, a été retrouvé dans le quartier Soquartier, zone Kamenge, commune Ntahangwa en province Bujumbura. Selon des sources sur place, cet agent du SNR serait transporté mort, et jeté dans cet endroit. Reconnu dans plusieurs cas de tuerie et de harcèlement des manifestants en 2015, cet agent du SNR a été tué par des inconnus selon la police et l'administration qui ont fait la descente sur terrain pour le constant.

Bref, au moins 47 personnes ont été tuées et 12 autres ont été blessées, voir le tableau ci-dessous :

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs / Provinces	*Militaires*		*Policiers*		*Civils*		*Groupes armés*		*Non identifiés*		*Totaux*	
	T	*B*	*T*	*B*	*T*	*B*	*T*	*B*	*T*	*B*	*T*	*B*
Buhumuza	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	**2**	**1**
Bujumbura	0	0	0	0	8	2	0	0	7	0	**15**	**2**
Burunga	0	0	1	0	5	1	0	0	5	0	**11**	**1**
Butanyerera	0	0	0	0	2	1	0	0	4	0	**6**	**1**
Gitega	0	0	0	0	3	7	0	0	10	0	**13**	**7**
Totaux	**0**	**0**	**1**	**0**	**19**	**12**	**0**	**0**	**27**	**0**	**47**	**12**

Ce tableau démontre, à suffisance la prédominance de personnes tuées et dont les auteurs n'ont jamais été identifiés. Les sources de l'APRODH ont indiqué que ces personnes sont tuées par des agents du SNR, des jeunes Imbonerakure et des administratifs qui, après leur salle besogne, transportent les victimes dans des coins où elles ne seront pas identifiées et cela pour brouiller les enquêtes. Quant aux victimes, elles sont dominées par des personnes accusées d'être des opposants du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

IV. LES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS, ET DEGRADANTS

1- Un journaliste victime des traitements cruels, inhumains et dégradants en commune Makamba, province Burunga

En date du 18 novembre 2025, en commune Makamba, au chef-lieu de la province Burunga, le correspondant du journal gouvernemental le Renouveau du Burundi, Léonard Maroha, a été la cible des jeunes Imbonerakure dirigés par Dieudonné Irakoze, au moment où il faisait la couverture médiatique de la distribution des intrants agricoles. Ces jeunes Imbonerakure supervisaient ladite activité. Le journaliste a été interpellé et harcelé, puis entrainé avec violence dans le hangar où il a été exigé de supprimer toutes les images déjà prises. Selon les habitants de Makamba, ces jeunes Imbonerakure avaient été choisis sciemment par le responsable du hangar pour superviser la distribution afin de cacher les magouilles qu'il avait prévu de commettre. Ces jeunes Imbonerakure exigeaient des pots-de-vin pour permettre à certains bénéficiaires d'obtenir de grandes quantités d'intrants tandis d'autres, sans moyens de corrompre, rentraient les mains vides.

Face à cette menace, le journaliste a contacté le gouverneur de la province Burunga, Parfait Mboninyibuka. Selon la victime, ce gouverneur aurait saisi le procureur près la Cour d'Appel de Makamba, Armand Bisesere, afin d'ouvrir une enquête et de faire comparaître Irakoze Dieudonné. Selon des sources locales, certaines autorités administratives et les cadres du CNDD-FDD sont intervenues pour étouffer l'affaire et privilégier un arrangement à l'amiable.

2- Une personne victimes des traitements cruels, inhumains et dégradants en commune Tangara, province Butanyerera

Dans la nuit du 19 au 20 novembre 2025, sur la colline Mutobo, zone Ruhororo, commune Tangara, province Butanyerera, Joseph Bishajuko, âgé de plus de 60 ans, a été attaqué par des jeunes imbonerakure en patrouille qui l'ont ensuite tabassé l'accusant de rentrer tard. Selon des témoins de la localité, cela s'est produit au moment où ce vieil homme était en provenance de sa colline natale de Mukoni, même zone de Ruhororo en rentrant à son domicile dans le site de Ruhororo de la même commune de Tangara. Cet homme a été découvert par des passants, en date du 20 novembre 2025, dans une savane située dans la localité dénommée Kw'Ijiti où ces jeunes imbonerakure l'on laissé dans un état de santé très critique. Selon les mêmes témoins, la victime a été évacuée vers une structure sanitaire proche pour bénéficier des soins médicaux d'urgence.

V. LES CAS DE VSBG

La loi portant prévention et répression des auteurs des VSBG au Burundi a été promulguée depuis 2016. Dès lors, les actions de prévention ont été démarrées et se poursuivent partout dans le pays. Cependant, les statistiques des victimes continuent d'augmenter suite à l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes ignobles. Dans la plupart des cas, ils agissent souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime en violation de la même loi. Dans plusieurs localités, les victimes sont intimidées ou découragées de porter plainte, le système en place les ayant soumis au silence, ce qui favorise l'impunité. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Ce climat d'impunité contribue à la normalisation des violences et

empêche les survivantes d'obtenir justice et prise en charge adéquate. Suite à cet état des choses, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés et traduits en justice.

Ainsi, au cours du mois de novembre 2025, au moins 8 cas de victimes de VSBG ont été identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH.

Ci-après les cas documentés :

1- Une fille mineure violée en commune Karuzi, province Gitega

Sur la colline Buhiga, commune Karuzi, province Gitega, Jean Nduwayezu, âgé de plus de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD, a violé et engrossé K.N., âgée de 14 ans qui travaillait chez lui comme domestique et qui assurait la garde de ses enfants. C'est la victime elle-même qui a confirmé que la grossesse avait déjà 3 mois. Selon des sources sur place, le présumé auteur a une épouse et 5 enfants. Selon les mêmes sources, la fille a indiqué que l'homme ne l'a pas violée mais c'était par consentement. En date du 21 novembre 2025, cet homme a eu un malentendu avec son épouse ; ce qui a causé le renvoi de la fille chez elle sur la colline Ruyaga, zone Muyenzi, commune Karuzi, province Gitega. Cependant, elle a refusé de renter. Pour calmer la situation, le présumé auteur de la grossesse a donné à la victime une somme de 100.000 FBU. Avant de rentrer, la victime a préféré passer chez le chef de colline, Emmanuel Nizigiyimana, qui les a interrogés. Le présumé auteur a reconnu la grossesse et a écrit un document de reconnaissance qu'il a remis à la fille avant qu'elle ne rentre chez elle. En date du 23 novembre 2025, la fille est revenue accompagnée de sa mère et cette dernière voulait vérifier que ce que la fille leur a dit est vrai. Le présumé auteur s'est caché tandis que la victime et sa mère se sont dirigé chez le chef de colline qui a confirmé les propos de la fille. Elles sont alors rentrées pour attendre qu'elle mette au monde. Même si la fille est une mineure, le présumé auteur reste libre et n'a pas été inquiété.

2- Une fillette brûlée par sa mère d'accueil en commune Ntahangwa, province Bujumbura

En date du 5 novembre 2025, dans le quartier Kavumu, zone Kamenge, Joselyne Murekatete, âgée de 9 ans, a été victime de violences : sa mère d'accueil, Adija Irakoze l'a brûlée les bras avec un couteau chaud. Elle l'accusait d'avoir volé de la nourriture dans la marmite. Désiré Hakizimana, OPJ en charge du dossier, a refusé d'arrêter l'auteure, justifiant cette décision par son statut de mère allaitante. Ce refus a été contesté par les voisins de la victime qui soupçonnaient l'OPJ d'être corrompu afin d'étouffer dans l'œuf ce dossier.

3- Deux femmes et un enfant battus en commune Karuzi, province Gitega

En date du 7 novembre 2025 vers 20 heures, Télésphore Nimubona âgé de 53 ans, enseignant à l'ECOFO Nzibariba en zone Buhiga, commune Karuzi, province Gitega a tabassé sa belle-mère prénommée Capitoline âgée de plus de 67 ans avec sa femme et son enfant. Selon des sources sur place, Télésphore était ivre. Selon les mêmes sources, il leur a reproché de lui avoir volé une somme de 300.000 FBU. L'entourage a rejeté cette version car il était en état de sobriété. Il avait caché une somme de 155.000 FBU sous son armoire de chambre et a oublié où il a caché cet argent. Il a alors commencé à se chamailler avec son épouse et sa belle -mère qui vit dans son ménage pendant 5 ans avec plâtre au pied suite à une fracture.

4- Une fille violée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 21 novembre 2025, vers 16 heures, sur la Colline Mukoro, zone et commune Bugendana de la province Gitega, N. V, âgée de 23 ans, a été victime de viol commis par Evariste Ndayisenga. Selon des sources sur place, Evariste Ndayisenga, présumé auteur, aurait trouvé la jeune fille seule là où elle vivait chez sa tutrice. Il l'aurait forcée à entrer dans la maison, où il a commis l'agression sexuelle. La victime a tenté de se défendre mais en vain. Elle a alors crié ; ce qui a alerté les voisins, poussant l'agresseur à prendre fuite. Les voisins ont directement conduit la victime au CDS Bugendana pour bénéficier des soins médicaux et une prévention. L'infirmière trouvée sur place a tenu des propos indécents ; disant qu'il ne

peut rien faire parce que la victime était déjà infectée par VIH/SIDA. Ces propos ont profondément choqué la victime car elle a contracté ce virus à la suite d'un viol subi à l'âge de 6 ans ; faits confirmés par les voisins. De plus, l'infirmière, au lieu de secourir la victime, s'est pressée de proposer d'appeler l'épouse de l'agresseur pour lui dire de ne plus avoir des relations sexuelles avec son époux comme si la priorité était de protéger l'auteur au lieu de soigner la victime. Ainsi, la victime n'a reçu ni les soins, ni la prise en charge psychologique qu'elle avait tant besoins. Dans un état de détresse causé par les propos de l'infirmière, la jeune fille s'est enfuie et a tenté de se suicider. Elle a été secourue de justesse par une autre femme de la colline Gitega, à 3 kilomètres du CDS. Le lendemain vers 9 heures, le présumé auteur a été arrêté et placé en garde à vue au cachot de la commune Bugendana et cela, pour des raisons d'enquête.

5- Un élève du Lycée Technique Communal de Cibitoke violé par son enseignant en commune Cibitoke, province Bujumbura.

En date du 22 novembre 2025, Jean Bosco Bukuru, enseignant au Lycée Technique Communal de Cibitoke en province Bujumbura, a été surpris, dans une chambre de l'hôtel le Confort, situé à proximité de l'hôpital de Cibitoke, en train de violer une élève qu'il encadre dans l'année terminale, dans la section d'Électricité industrielle. L'élève, vivant avec ses parents, a été récupérée par ces derniers après avoir été informés de l'incident. Ils l'ont immédiatement conduite à l'hôpital pour un examen médical et pour la protéger contre d'éventuelles infections sexuellement transmissibles et une grossesse involontaire et non désirée. Les parents et les défenseurs des droits des enfants et des femmes, ont crié haut et fort en dénonçant une situation « scandaleuse ». Ils ont indiqué que des cas de harcèlement sexuel impliquant certains enseignants persistent dans plusieurs établissements. Ils ont alors demandé avec insistance que des sanctions exemplaires soient prises afin de décourager ce type de comportement. L'administrateur de la commune Cibitoke, Eloge Najeneza, présent lors de l'interpellation du présumé auteur, aux côtés des forces de l'ordre, a appelé la police et la justice à mener une enquête approfondie pour que les responsabilités soient clairement établies et que l'auteur présumé soit puni conformément à la loi.

6- Une fille mineure violée en commune et province Gitega

En date du 26 novembre 2025 vers 15 heures, dans le quartier Nyamugari, en commune et province Gitega, I.A. âgée de 7 ans, a été violée. Selon des sources sur place, la mère de l'enfant, membre du CPE, s'était rendue au marché. De retour vers 16 heures, la fillette lui a directement raconté ce qui lui était arrivé. Selon les mêmes sources, 3 jeunes gens à savoir Fabrice Nihezagire âgé de 20 ans, Lévis Nihorimbere âgé de 21 ans et Setance Niyitunga âgé de 23 ans ont été accusés de cette agression sexuelle. L'enfant a déclaré que les 3 suspects lui avaient donné des beignets pour la convaincre de les suivre dans un chantier de la localité où le viol a été commis. L'enfant a précisé que l'agresseur est l'un des 3 suspects alors que les 2 autres ont gardé la porte. Les 3 présumés auteurs ont été appréhendés par la police, le soir du même jour et placés en garde à vue au cachot du commissariat provincial de la police de Gitega pour la enquête judiciaire. La victime, quant à elle, a été conduite à l'hôpital de Gitega pour bénéficier des soins d'urgence avant d'être transférée au Centre Humura pour la prise en charge holistique.

VI. LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Analyse de la situation carcérale du mois de novembre 2025

La situation carcérale en général et les conditions de détention n'ont cessé de se détériorer, dans différentes maisons carcérales du Burundi depuis belles lurettes et même au cours du mois concerné par le présent rapport. En effet, il s'observe toujours une surpopulation carcérale et une promiscuité alarmantes dans presque toutes les prisons du pays, sauf dans le CMCL Ruyigi et la prison de Ngozi Femmes où les taux d'occupation sont respectivement : 72,22% et 82,40%.

Cette situation entraîne la détérioration des conditions de détention dans ces prisons, en l'occurrence le manque d'aliments suffisants en quantité et en qualité, le manque de soins de santé, l'hygiène et assainissement qui laissent à désirer à s'en tenir aux informations obtenues auprès des détenus et du personnel pénitentiaire.

Ainsi, les informations détenues par l'APRODH renseignent ce qui suit :

- sur 11 prisons et 2 CMCL du pays, 10 prisons et 1 CMCL dépassent de loin 100%, en termes de taux d'occupation. Les taux d'occupation les plus horribles s'observent toujours dans les milieux carcéraux suivants : Muramvya, Mpimba, Ngozi-Hommes, Gitega et Ruyigi et Bubanza avec respectivement : 946,00% ; 519,88% ; 443,25% ; 333,25% ; 251,00% et 208,50%. Ces taux d'occupation augmentent de mois en mois depuis le début de l'année 2025 avec des fluctuations non significatives (confère les rapports antérieurs de l'APRODH). La situation se présente ainsi au moment où la capacité d'accueil de reste toujours de 4.294 détenus et n'a jamais connu aucune augmentation.
- En ce qui concerne la population pénitentiaire, elle est de 12.606 personnes soit 2,93 fois la capacité d'accueil. Cela influe beaucoup sur les conditions de détention qui restent précaires.
- Selon l'analyse situationnelle, cette surpopulation est causée par les détentions illégales (les cas de détenus qui ne sont pas élargis alors qu'ils devraient rentrer chez eux, tel les cas de prévenus qui restent dans les prisons sans jugement, les détenus politiques qui ne sont pas jugés, …..).
- Dans tous les cas, il est évident que l'exécutif a un rôle majeur dans cette augmentation progressive et sans cesse croissante du nombre de détenus, ce qui entraine une surpopulation trop alarmante et cela dans tous les milieux carcéraux du pays, suite à l'immixtion de l'exécutif dans le fonctionnement du système judiciaire.

Le tableau ci-dessous illustre cette situation :

VI.2. Tableau descriptif de la situation carcérale au mois de novembre 2025

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Nourrissons		Dossiers saisis jusqu'au 1/12/2025	Dossiers avec collage photo	Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F	G	F			
Bubanza	**200**	417	193	20	186	18					5	3	156	325	208,50%
Bururi	**250**	284	147	19	106	12						2	117	246	113,60%
Gitega	**400**	1333	523	73	644	93					4	8	965	1225	333,25%
Mpimba	**800**	4159	2322	205	1561	71					10	3	279	2718	519,88%
Muramvya	**100**	946	374	25	497	50					4	6	63	739	946,00%
Muyinga	**300**	570	111	15	394	50					2	4	401	461	190,00%
Ngozi (F)	**250**	206		80		101		10		15	17	8	25	152	82,40%
Ngozi (H)	**400**	1773	695		1078								575	720	443,25%
Rumonge	**800**	1446	475	35	886	50							1555	1168	180,75%
Rutana	**350**	474	218	12	237	7						1	213	377	135,43%
Ruyigi	**300**	753	318	27	363	45					3	2	462	626	251,00%
CMCL Ruyigi	**72**	52					17		35				30	50	72,22%
CMCL Rumonge	**72**	111					37		74				114	113	154,17%
Total	**4.294**	**12.524**	**5.376**	**511**	**5.952**	**497**	**54**	**10**	**109**	**15**	**45**	**37**	**4.958**	**8.920**	**291,66%**
Total			**5.376+511=5.887**		**5.952+497=6.449**		**54+10=64**		**109+15=124**		**45+37=82**				

La population pénitentiaire est de 12.274 détenus + 82 nourrissons = 12.606
Le total des prévenus est de 5.887 adultes + 64 mineurs = 5.951
Le total des condamnés est de 6.449 adultes + 124 mineurs = 6.573

VII. CONCLUSION

Le présent rapport vient de démontrer que les violations des droits de l'homme en général et des prisonniers en particulier sont encore une triste réalité au Burundi mais que les instances habilitées restent dans le silence comme si la situation était normale. Certes, certains efforts de procès de flagrance à l'endroit des auteurs des meurtres et autres infractions lourdes s'observent dans certains TGI du pays mais un pari reste à gagner pour prévenir définitivement les violations des droits humains au Burundi.

Cette inertie des organes habilités entraîne encore beaucoup de violations des droits humains : des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécution sommaire, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier.

Ainsi, le rapport du mois de novembre 2025 fait état d'au moins 47 personnes tuées, 5 personnes enlevées et/ou portées disparues, 3 personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 8 cas de viol et de 2 cas de torture, de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Même si les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants sont mineurs au cours de ce mois, cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas eu. Ils ont été commis dans la clandestinité totale et ont échappé à la vigilance des observateurs des droits humains.

Les prisons burundaises sont caractérisées par la surpopulation et la promiscuité, et cela influe négativement sur les droits des détenus. Cela tire origine dans les arrestations arbitraires suivies des détentions illégales, le non-jugement des personnes qui sont accusées des infractions à caractère politique, la non-relaxation des prisonniers qui ont purgé leurs peines ou qui ont été acquittés, …

En outre, l'évolution du contexte socio-économique contribue également à aggraver les violations, la pauvreté et les conditions de vie précaires servant de catalyseur à plusieurs formes de violence. Les citoyens qui sont déjà vulnérables se retrouvent exposés à davantage d'abus, tandis que les mécanismes de soutien psychologique, social et judiciaire restent insuffisants.

Au vu de cette situation des droits humains au Burundi qui se détériore au jour le jour, l'APRODH lance encore des cris d'alarme et recommande ce qui suit:

- Au gouvernement du Burundi
    - ✓ Prendre des mesures pour mettre fin aux activités d'intimidation et de menace qui sont menées par les jeunes Imbonerakure à l'endroit des membres des partis de l'opposition ;
    - ✓ Mener des enquêtes rapides, indépendantes, transparentes, impartiales et concluantes pour mettre à découvert les auteurs de différents assassinats commis à travers le pays, les enlèvements, les disparitions forcées afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et les punis conformément à la loi ;
    - ✓ Prendre des mesures pour réduire et éradiquer la pauvreté qui sévit dans le pays ;
    - ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
    - ✓ Multiplier les procès de flagrance pour punir les auteurs des violations des droits humains et en découdre avec l'impunité ;
    - ✓ Respecter la liberté de la presse et garantir la sécurité des journalistes ;
    - ✓ Mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
    - ✓ Juger les dossiers à caractère politique pour éviter des détentions illégales dans ce domaine ;
    - ✓ Procéder à l'élargissement de tous les prisonniers ayant purgé leurs peines ou qui ont été acquittés mais qui continuent à croupir dans les établissements pénitentiaires ;

- Aux PTF
    - ✓ Continuer à soutenir le Burundi dans ses initiatives de développement en général et celles liées au maintien de la paix, de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;
    - ✓ Soutenir les organisations locales engagées dans la défense des droits humains et à l'assistance aux victimes ;
    - ✓ Encourager la mise en place de programmes de renforcement institutionnel pour améliorer la gouvernance et l'indépendance du système judiciaire.

- A la population
    - ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes surtout en cette période électorale ;
    - ✓ Collaborer avec les organisations de défense des droits humains en partageant toute information pertinente sur les violations constatées ;
    - ✓ Renoncer aux règlements à l'amiable dans les cas de VSBG, de viol ou d'autres infractions graves ;
    - ✓ Soutenir les victimes et encourager leur accès à la justice ;
    - ✓ Participer activement aux bonnes initiatives visant à promouvoir la paix, la cohésion sociale et le respect des droits humains.